



Assemblée générale

Distr. limitée
28 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Troisième Commission

Organisation des travaux de la Troisième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote A/C.3/61/1. On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir A/61/100 et Add.1).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 60/537 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante et unième session, de l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session (A/61/150), des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, de la disponibilité de la documentation et de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

Séances de questions, dialogues et débats interactifs

3. Conformément à la pratique qui s'est instaurée à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juillet 2004, la présentation des rapports, au début de chaque débat, par les chefs de secrétariat et hauts fonctionnaires du Secrétariat, sera immédiatement suivie par des débats interactifs et des séances de questions avec les chefs de département et de bureau, les représentants du Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et d'autres mécanismes spéciaux. Ces échanges feront partie des délibérations officielles de la Commission. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations impromptues. Les déclarations préparées à l'avance seront prononcées immédiatement après les échanges avec les hauts fonctionnaires de l'Organisation.



Interventions

4. La liste des orateurs pour le débat général consacré aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission sera ouverte le lundi 18 septembre 2006.

5. La Commission a pour pratique de limiter la durée des interventions faites sur les divers points de l'ordre du jour dans le cadre du débat général à 7 minutes pour les délégations et 15 minutes pour les représentants de groupes de délégations. La durée des interventions des fonctionnaires du Secrétariat est également limitée à 7 minutes, sauf pour les rapports oraux.

6. Lorsque sera abordé le point 66 de l'ordre du jour provisoire, « Promotion et protection des droits de l'homme », les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d), qui seront débattus l'un après l'autre. Si elles le souhaitent, les délégations pourront également faire une déclaration au titre de chacun des alinéas b) et c), qui seront examinés ensemble.

7. De même, au titre des points 64, « Élimination du racisme et de la discrimination raciale », et 65, « Droit des peuples à l'autodétermination », qui doivent être examinés conjointement, les délégations pourront aussi faire deux déclarations distinctes, si elles le souhaitent.

8. Conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Documentation

9. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (A/C.3/61/L.1/Add.1), qui répertorie la documentation présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Troisième Commission.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

10. Sauf indication contraire, les séances du matin commenceront à 10 heures et celles de l'après-midi à 15 heures. L'Assemblée générale a rappelé aux délégations qu'elles devaient absolument être ponctuelles pour que les travaux soient bien organisés et que l'Organisation puisse faire des économies. Comme l'Assemblée l'a décidé, la disposition selon laquelle au moins un quart des membres de la Commission doivent être présents pour que la séance puisse être ouverte et que les débats puissent commencer ne s'appliquera pas.

Rapport du Conseil économique et social

11. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que le point intitulé « Rapport du Conseil économique et social » serait examiné dans son intégralité en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement que, pour appliquer cette décision, les sections pertinentes du chapitre premier du rapport qui ont trait aux points de l'ordre du jour renvoyés aux grandes commissions

seraient examinées par la commission compétente (voir A/59/250/Add.1 et A/C.3/59/1/Add.2).

Rapport du Conseil des droits de l'homme

12. Compte tenu de l'article 97 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, si l'Assemblée décide de renvoyer le point 147 de son ordre du jour provisoire, « Rapport du Conseil des droits de l'homme », à la Troisième Commission, cette dernière devra décider quand elle souhaitera examiner ce point.

Conclusion des travaux de la Commission

13. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Troisième Commission, l'Assemblée générale a fixé au 22 novembre la date d'achèvement de ses travaux.

Annexe

Projet de programme de travail de la Troisième Commission

Semaine du 2 au 6 octobre

Lundi 2 octobre

10 heures

Questions d'organisation

Suivies de :

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 59. Développement social

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**
- c) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous**
- d) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

13 heures – Clôture de la liste des orateurs pour le point 59

15 heures

Point 59 – Débat général (*suite*)

Mardi 3 octobre

10 heures et 15 heures

Point 59 – Débat général (*suite*)

Mercredi 4 octobre

10 heures

Point 59 – Débat général (*fin*)

13 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 59

15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 95. Prévention du crime et justice pénale

Point 96. Contrôle international des drogues

18 heures – Clôture de la liste des orateurs pour les points 95 et 96

Jeudi 5 octobre

10 heures et 15 heures

Points 95 et 96 – Débat général (*suite*)

Vendredi 6 octobre

10 heures et 15 heures

Points 95 et 96 – Débat général (*fin*)

18 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 95 et 96

Semaine du 9 au 13 octobre

Lundi 9 octobre

10 heures et 15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 60. Promotion de la femme

- a) **Promotion de la femme**
- b) **Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

13 heures – Clôture de la liste des orateurs pour le point 60

Mardi 10 octobre

10 heures et 15 heures

Point 60 – Débat général (*suite*)

Mercredi 11 octobre

10 heures

Point 60 – Débat général (*fin*)

13 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 60

15 heures

Point 62. Promotion et protection des droits de l'enfant

- a) **Promotion et protection des droits de l'enfant**
- b) **Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

Lancement de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général

Jeudi 12 octobre

10 heures

Point 62 – Débat général (*suite*)

15 heures

Décisions sur les propositions

Suivies de :

Point 62 – Débat général (*suite*)

Vendredi 13 octobre

10 heures et 15 heures

Point 62 – Débat général (*fin*)

18 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 62

Semaine du 16 au 20 octobre

Lundi 16 octobre

10 heures et 15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 63. Questions autochtones

a) Questions autochtones

b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

13 heures – Clôture de la liste des orateurs pour le point 63

Mardi 17 octobre

10 heures

Point 63 – Débat général (*fin*)

13 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 63

15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 66. Promotion et protection des droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

18 heures – Clôture de la liste des orateurs pour le point 66, alinéas a) et d)

Mercredi 18 octobre

10 heures

Point 66, alinéa d) – Débat général (*fin*)

13 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 66, alinéas a) et d)

15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 66, alinéa b). Questions relatives aux droits de l’homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l’exercice effectif des droits de l’homme et des libertés fondamentales

Point 66, alinéa c). Situations relatives aux droits de l’homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

18 heures – Clôture de la liste des orateurs pour le point 66, alinéas b) et c)

Jeudi 19 octobre

10 heures

Point 66, alinéas b) et c)

Dialogue avec les rapporteurs spéciaux/représentants spéciaux/experts indépendants

15 heures

Heure limite indicative pour une décision sur les propositions au titre des points 59, 60, 62, 63, 95 et 96, suivie de :

Dialogue avec les rapporteurs spéciaux/représentants spéciaux/experts indépendants

Vendredi 20 octobre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c)

Dialogue avec les rapporteurs spéciaux/représentants spéciaux/experts indépendants

Semaine du 23 au 27 octobre

Lundi 23 octobre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c)

Dialogue avec les rapporteurs spéciaux/représentants spéciaux/experts indépendants

Mardi 24 octobre

Jour férié à l’Organisation des Nations Unies

Mercredi 25 octobre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c)

Dialogue avec les rapporteurs spéciaux/représentants spéciaux/experts indépendants

Jeudi 26 octobre

10 heures

Consultations officielles

15 heures

Décisions sur les projets de proposition

Vendredi 27 octobre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c) – Débat général (*reprise*)

Semaine du 30 octobre au 3 novembre

Lundi 30 octobre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c) – Débat général (*suite*)

Mardi 31 octobre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c) – Débat général (*suite*)

Mercredi 1^{er} novembre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c) – Débat général (*suite*)

Jeudi 2 novembre

10 heures et 15 heures

Point 66, alinéas b) et c) – Débat général (*fin*)

18 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 66, alinéas b) et c)

Vendredi 3 novembre

10 heures et 15 heures

Consultations officielles

Semaine du 6 au 10 novembre

Lundi 6 novembre

10 heures et 15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 64. Élimination du racisme et de la discrimination raciale

- a) **Élimination du racisme et de la discrimination raciale**
- b) **Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

Point 65. Droit des peuples à l'autodétermination

13 heures – Clôture de la liste des orateurs pour les points 64 et 65

Mardi 7 novembre

10 heures

Points 64 et 65 – Débat général (*fin*)

13 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 64 et 65

15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur :

Point 40. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

18 heures – Clôture de la liste des orateurs au titre du point 40

Mercredi 8 novembre

10 heures et 15 heures

Point 40 – Débat général (*fin*)

18 heures – Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 40

Jeudi 9 novembre

10 heures et 15 heures

Consultations officielles

Vendredi 10 novembre

10 heures et 15 heures

Consultations officielles

Semaine du 13 au 17 novembre

Lundi 13 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Mardi 14 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Mercredi 15 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Jeudi 16 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Vendredi 17 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Semaine du 20 au 24 novembre

Lundi 20 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Mardi 21 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

Mercredi 22 novembre

10 heures et 15 heures

Décisions relatives aux propositions en suspens et programme de travail provisoire pour la soixante-deuxième session

Conclusion des travaux de la Troisième Commission.
